

**Le Panneau de travaux découvert le 26 octobre 2019
et constaté par les Conseillers Municipaux**



DECLARATION PREALABLE
Construction ou travaux

N° Déclaration : DP 049 029 19 A0007

Accordée le : 13/03/2019

Bénéficiaire(s) : ORANGE UPR OUEST ORANGE

Nature des travaux :
Construction d'un Pylône type treillis de 30 mètres de hauteur, une zone technique composée d'armatures techniques radio et énergie installée au pied du pylône, d'une hauteur de 2m de haut.

Surface de plancher créée :	m ²
Hauteur de la construction :	30 mètres
Superficie du terrain :	24 060 m ²
Date d'affichage en Mairie :	1 / 20

Le dossier peut être consulté à la Mairie de (ville et adresse) :

Mairie de BLAISON GOHIER
1 Montée Saint Sauveur, 49320 BLAISON GOHIER

Droit de recours :
Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R. 600-2 du code de l'urbanisme).
Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (art. R. 600-1 du code de l'urbanisme).

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC

Date d'affichage de l'avis de dépôt: 31/01/2019
Affichage en mairie le: 14/03/2019
Date d'envoi en Préfecture: 15/03/2019

MAIRIE de BLAISON-SAINT-SULPICE **DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 31/01/2019 et complétée le		N° DP 049 029 19 A0007
Par :	ORANGE UPR OUEST ORANGE	
Demeurant à :	5 rue du moulin de la garde 44300 NANTES	Surface de plancher: m ²
Sur un terrain sis à :	LES GOUINIÈRES 49320 BLAISON-SAINT-SULPICE 152 ZA 25	Surface de plancher antérieure: m ²
Nature des Travaux :	pylône de télécommunication	Surface de plancher nouvelle: m ²

Le Maire de la Ville de BLAISON-SAINT-SULPICE

VU la déclaration préalable présentée le 31/01/2019 par ORANGE UPR OUEST ORANGE,
VU l'objet de la déclaration :

- pour pylône de télécommunication ;
- sur un terrain situé LES GOUINIÈRES
- pour une surface de plancher créée de m² ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,
VU la Commune déléguée de Blaison-Gohier
VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé,
VU la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) approuvée le 1er octobre 2008

Vu la Commune déléguée de Saint-Sulpice
Vu le RNU,
Vu l'avis Favorable avec prescriptions de Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine - ABF en date du 12/03/2019

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées à l'article 2.

Article 2 : Prescriptions motivées : Le projet s'inscrit dans le paysage agricole de la ZPPAUP (outil de gestion du site patrimonial remarquable de Blaison-Gohier) qui domine le val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Afin de tempérer l'impact de l'antenne dans cet environnement prestigieux, il est impératif que la hauteur de l'ouvrage n'exécède pas 30 mètres.

Accusé de réception en préfecture
049 20009296-20190315
DP04902919A0007-AR
Date de télétransmission : 15/03/2019
Date de réception préfecture : 15/03/2019

et adresse) :